



LA PLAINE DES PALMISTES

PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Demande déposée le :	09/04/2020	N° AT 974 406 20 T0001	
Demande affichée le :	09/04/2020		
Dossier complet le :	09/04/2020		
Par :	LA POSTE	Surface(s) de plancher déclarée(s) (m²):	
Demeurant à :	4 Place de la Mairie 97431 PLAINE DES PALMISTES	Existante :	NC
Représenté(e) par :	MEYNARD Thierry 2 Rue Jules Herman BP 15 97490 SAINTE.CLOTILDE	Démolie :	0
Sur un terrain sis à :	4 Place de la Mairie 97431 LA PLAINE DES PALMISTES	Créée :	0
Référence cadastrale :	406 AK 246	Totale :	NC
Nature des travaux :	Travaux d'aménagement	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	
Destination de la construction :	Etablissement recevant du public		
Sous-destination de la construction :	/		
Nombre de logement:	0		

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26et R123-1 à R123-21

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 20/03/2019,

Vu le règlement de la zone PLU : UB,

Vu le règlement de la zone PPR : B3,

Vu l'avis favorable des Services Technique et de l'Environnement en date du 19/05/2020,

Vu l'avis réputé favorable de la commission d'accessibilité,

Vu l'avis favorable de La Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route en date du 05/06/2020,

Vu l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie de secours de la Réunion en date du 20/05/2020,

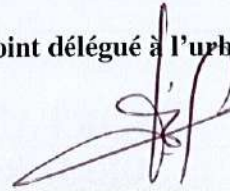
A R R Ê T E

Article 1: Les travaux sont **AUTORISES**.

Article 2: Ces travaux doivent respecter les prescriptions de la commission de sécurité incendie et de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200805-00229-2020-AR
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

L'adjoint délégué à l'urbanisme,



François FRUTEAU de LACLOS



Attention

DROITS DES TIERS

La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.